



LALHEUE

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 17 FEVRIER 2025

Le 17 février 2025 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Etaient présents :

Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, François POIRIER, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Marinette PUECH à Christian CRETIN.

Etai(ent) absent(s) : /

Etai(ent) excusé(s) : /

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Arnaud TOUZOT.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Membres en exercice : 8

Conseillers présents ou représentés : 8

Votants : 8

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 1. Travaux de dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public sur le secteur de l'Eglise et de la Place Julien Bressand
- 2. Subventions aux associations communales
- 3. Subventions d'intérêt social
- 4. Signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Saône-et-Loire
 - o Comptes-rendus de réunions
 - o Questions et informations diverses

M. Arnaud TOUZOT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 19 décembre 2024.

1. TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES, DE TELECOMMUNICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SECTEUR DE L'EGLISE ET DE LA PLACE JULIEN BRESSAND

M. POIRIER fait part au Conseil Municipal du projet de dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public sur le secteur de l'église et de la place Julien Bressand.

Le coût estimatif global des travaux coordonnés par le SYDESL s'établit comme suit :

	Total TTC	Total HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers	Chapitre
Etudes	12 500,00 €	10 416,67 €	10 416,67 €	10 416,67 €	- €	
Travaux Réseau Electrification	114 723,64 €	95 603,03 €	95 603,03 €	95 603,03 €	- €	
Travaux Eclairage Public ¹	18 381,62 €	15 318,02 €	15 318,02 €	14 340,45 €	977,57 €	13
Travaux GC Télécom ²	10 908,72 €	9 090,60 €	9 090,60 €	3 636,24 €	7 272,48 €	70
Total des travaux	156 513,98 €	130 428,32 €		123 996,39 €	8 250,05 €	

L'application du contrat de concession, les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention permettent d'accorder à la commune une aide totale de 123 996,39 €. Le montant résiduel des travaux à la charge de la commune s'élèverait à environ 8 250,05 €.

Il appartient au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'APPROUVER le projet technique présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (dossier n°252029),
- d'APPROUVER son plan de financement et le versement de la contribution communale pour un montant estimatif de 8 250.05 €, dont le montant sera déterminé à la réception du décompte définitif des travaux effectivement réalisés et application éventuelle du coefficient de révision des prix,
- d'AUTORISER M. le Maire à signer toutes pièces ou conventions nécessaires à cette affaire.

Les crédits seront inscrits au budget prévisionnel principal 2025.

M. POIRIER précise que les travaux démarreront mercredi 19 février pour une durée d'1 mois.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Afin de prévoir les crédits au budget 2025, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi des subventions sollicitées par les associations de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de verser une subvention aux associations mentionnées ci-dessous au titre de l'exercice 2025 :

	Montant
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS LOCALES :	
• Lalheue Pierres d'Autrefois : entretien et rénovation du patrimoine communal	350 €
• Syndicat du cheval de trait : concours annuel	100 €
• Société de chasse La Saint Hubert : 100 ans de la société (14 juin 2025)	150 €

3. SUBVENTIONS D'INTERET SOCIAL

Afin de prévoir les crédits au budget 2025, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'octroi des subventions sollicitées au titre de l'action sociale communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés (Pour 7, Contre 1, Abstention 0), de verser une subvention aux organismes mentionnés ci-dessous au titre de l'exercice 2025 :

	Montant
SUBVENTIONS ACTIONS SOCIALES :	
• France Alzheimer 71	30 €
• Centre Georges François Leclerc (lutte contre le cancer)	30 €
• Secours populaire français	30 €
• Les restaurants du cœur	50 €
• France ADOT 71 (don d'organes et tissus humains)	30 €
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :	
• EPLEFPA Fontaines Sud Bourgogne	0 €
• Maison Familiale Rurale d'Etang-sur-Arroux	30 €
• Economie Solidarité Partage	0 €

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DE SAONE-ET-LOIRE

Dans la perspective d'intervenir au plus près des besoins de la population, la CAF de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne ont souhaité renforcer leur collaboration et signer une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention a permis de définir un projet global du territoire, ainsi que ses modalités de mise en œuvre, sur des thématiques telles que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la solidarité, la parentalité, le lien social, l'accès aux droits et services, pour lesquelles la CAF apporte une expertise.

Ce projet a été établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire sur les champs évoqués ci-dessus et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, partenaires...).

L'objet de la convention a donc été :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offres/besoins,
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

La première CTG, signée en 2020, est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

L'année 2024 a donc donné lieu à différents temps de travail (bilan, diagnostic, définitions des orientations et des enjeux, comités de pilotages...) et l'écriture de la nouvelle CTG pour 2025-2029.

Les enjeux et les pistes d'actions de cette nouvelle CTG seront les suivants :

- Enjeu n°1 : répondre à la problématique de mode d'accueil sur le territoire.

Pistes d'actions :

- Créer des places supplémentaires en mode PSU (Prestation de Service Unique), en augmentant la capacité de l'existant, en créant de nouvelles structures.
- Valoriser et promouvoir le métier d'assistant maternel.

- Enjeu n°2 : harmoniser et développer des services rendus aux familles.

Pistes d'actions :

- Mener la réflexion sur l'harmonisation des périscolaires sur l'ensemble du territoire : travail sur la qualité, l'équité, la formation des agents...
- Répondre aux besoins d'accompagnement à la scolarité, des familles et des établissements scolaires.
- Proposer aux jeunes un accueil de qualité correspondant à leurs attentes et favoriser leur implication dans la vie du territoire.

- Enjeu n°3 : accompagner les initiatives créant et renforçant les liens sociaux et familiaux.

Pistes d'actions :

- Développer et accompagner la mise en œuvre de lieux de rencontres, d'échanges et de sociabilité sur l'ensemble du territoire pour favoriser le lien entre les habitants.
- Offrir un lieu d'écoute, de partage et d'accompagnement aux parents du territoire.
- Identifier, accueillir et accompagner les victimes de violences intra-familiales du territoire.

La CTG est une démarche fondée sur le partenariat entre la CAF et les collectivités territoriales pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants du territoire.

De ce fait, la CAF propose que toutes les communes du territoire puissent être cosignataires de cette nouvelle CTG, avec la Communauté de Communes.

Vu la délibération n°42-2020 du 10 mars 2020, portant sur la Convention Territoriale Globale 2020-2024 signée entre la CAF de Saône-et-Loire et la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne,

Vu que cette convention arrive à terme au 31 décembre 2024,

Vu la délibération n°89-2024 du 7 novembre 2024, portant sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 et autorisant le Président de la Communauté de Communes Entre Saône à signer ladite convention,

Considérant que la CAF souhaiterait que toutes les Communes du territoire puissent être cosignataires de cette nouvelle CTG, avec la Communauté de Communes,

Il est proposé au Conseil de signer cette Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commission communale des impôts directs : la réunion est fixée au 11 mars 2025 à 10h
- Communauté de communes Entre Saône et Grosne : la collecte des emballages (poubelles jaunes) sera mise en place à compter du 01/01/2026
- Archives communales : À la suite de la prestation d'archivage réalisée en 2024 par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire, le Maire informe que 465 kg de documents ont été acheminés ce jour à la destruction par une entreprise spécialisée.

- Travaux divers :

- M. POIRIER signale qu'un regard rue des Brenots a été cassé. L'agent technique procèdera à sa réparation dans le courant de la semaine.
- Eglise : Le compteur Linky est actuellement situé dans le clocher. La commune va profiter des travaux réalisés par le Sydesl sur la Place pour le déplacer en bas à l'extérieur. Il sera ainsi plus accessible en cas de panne. Le montant du devis s'élève à 1 441 €.
- Fleurissement : Mme MINCK propose de repeindre les jardinières en béton situées au city stade de la même couleur que les volets de la cure (Lie de vin). Le Conseil valide.
- Poids publics : Afin de redonner un peu d'éclat au petit local qui a été aménagé en boîtes à livres, le Maire propose de nettoyer les briques et la façade extérieure ainsi que d'apposer une signalétique pour améliorer sa visibilité. Il soumet quelques idées de dénomination suggérées par M. David ROUGERIE. Le Conseil valide la proposition : « Basculez dans les livres ». Un projet d'enseigne, élaboré par l'entreprise Epsilon (Tournus), sera soumise au prochain conseil.

La séance est levée à 19h45.

**Le Maire,
Christian CRETIN**

**Le Secrétaire de séance,
Arnaud TOUZOT**